

LE REFERENT « APPEL DES 100 »

Description du projet :

Le dispositif a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale signée par le Conseil général en 2009, qui prévoit notamment la promotion de la Charte auprès des collectivités partenaires.

Lancé en 2010 à l'initiative du Conseil général, « l'Appel des 100 » vise à inciter les collectivités locales à s'engager dans une démarche d'égalité entre les femmes et les hommes (EFH) sur leur territoire.

Objectif :

Création d'un réseau de 100 collectivités essonniennes pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Impacts souhaités :

Adhésion des collectivités essonniennes à la Charte européenne et mise en place de plans d'action locaux EFH permettant la réduction des inégalités

Evolution des pratiques des collectivités essonniennes en matière d'égalité F/H

Prise en compte effective de l'EFH sur l'ensemble du territoire via la mobilisation des élu-e-s

Référent-e-s EFH formés dans les collectivités en capacité de répondre aux problèmes locaux

Moyens mis en œuvre :

Accompagnement par le Conseil général des collectivités dans la construction de leurs plans d'action pour l'égalité femme/homme ;

Formations gratuites proposées par le Conseil général en direction des référent-e-s

Rôle du référent :

Il assure le relais entre sa collectivité, les collectivités adhérentes au dispositif, et le Conseil général pour recueillir et diffuser l'information ;

Il favorise l'échange des bonnes pratiques ;

Il participe au comité des partenaires de l'égalité femmes/hommes mis en place par le Conseil général.

Statut du référent : élu-e ou agent-e de la collectivité

NB : Nom et coordonnées du référent joints au dossier et sa fonction dans la collectivité précisée.